

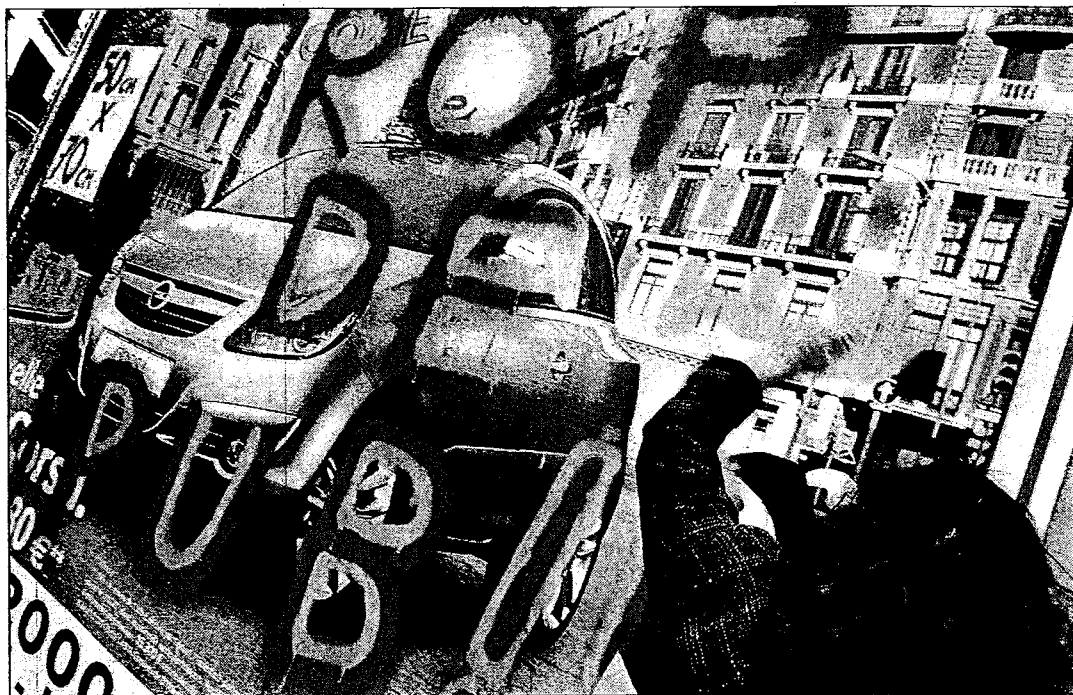
W4---

Antipub Comme un air de barbouilleurs volontaires

Face au centre Pablo-Neruda, l'affiche en 4 mètres par 3, à la gloire d'un modèle de voiture, a été barbouillée. A grands coups de bombe rouge et en lettres capitales, pour un message transparent : « Trop de pub ! » Le barbouilleur du jour, un Montpelliérain qui tient à son anonymat, vient d'officier et le maculage se termine en chanson. La douzaine de personnes qui a répondu hier en début d'après-midi à l'appel du collectif gardois des Déboulonneurs attaque *Le barbouilleur des Lilas* (sur l'air du *Poinçonneur de Gainsbourg*) : « Y a que des pubs, y en a partout / Elles m'encerclent et je deviens fou (...) ». Puis un « Déserteur » de Vian, à la sauce antipub donc.

« Après le barbouillage, tout le monde doit s'éparpiller pour des raisons évidentes... », avait lancé à la cantonade une dame, quelques minutes avant le début de l'opération. On s'éparpillera en fait assez mollement. Peut-être un peu déçus que la police ne soit pas de la partie pour constater l'infraction. Comme le 26 mai dernier à Anduze où deux Déboulonneurs avaient été interpellés : ils comparaitront le 9 mars devant le tribunal d'Alès pour « dégradation de biens privés » et encourrent des amendes (comme à Paris ou Montpellier auparavant).

Né en novembre 2005 à Paris, le collectif des Déboulonneurs de pub a fait des petits ici et là en France et y multiplie les « opérations non-vio-



Hier à Nîmes. Une affiche « illégale » est maculée au nom de la « liberté de non réception ». Photo M. P.

lentes » (Lyon, Lille, Rouen, Montpellier, etc. et donc le Gard où il en est depuis hier à sa deuxième action). L'impact médiatique voire la tribune judiciaire sont recherchés. François Jourde et Sara Martinez, les deux d'Anduze qui étaient hier encore à la manœuvre (mais pas au barbouillage stricto sensu cette fois), ne s'en cachent pas. Les antipub ne peuvent s'en passer pour propager leur message.

Pour François Jourde, « 30 % à 40 % des panneaux publicitaires sont en infraction avec le code de l'environnement. Par exemple, hors agglomération, sauf zones in-

dustrielles et commerciales, c'est interdit. Le panneau d'aujourd'hui aussi : il est situé trop près du sol, à moins de 50 centimètres. Nous ex-

Deux Déboulonneurs sont convoqués au tribunal d'Alès pour « dégradation de bien » à Anduze

primons un ras-le-bol, même la loi qui est déjà trop laxiste n'est pas respectée ! C'est du matraquage, du harcèlement dans les lieux publics. On ne

peut y échapper, contrairement à la pub dans la presse ou la TV. Nous revendiquons que l'affichage soit limité à 50X70 centimètres, comme pour les communications politiques ou associatives. Nous prônons la liberté de non réception. »

Henri Arnal, héraut nîmois de la cause des cyclistes et des piétons, est de la partie et, en marge, en profite pour dénoncer les panneaux sucettes qui encombrant les trottoirs. Françoise et Paola, deux faucheuses volontaires, reprennent, elles, le refrain de la « désobéissance civile ». •

R. B.

24 HEURES D'ACTUALITÉ

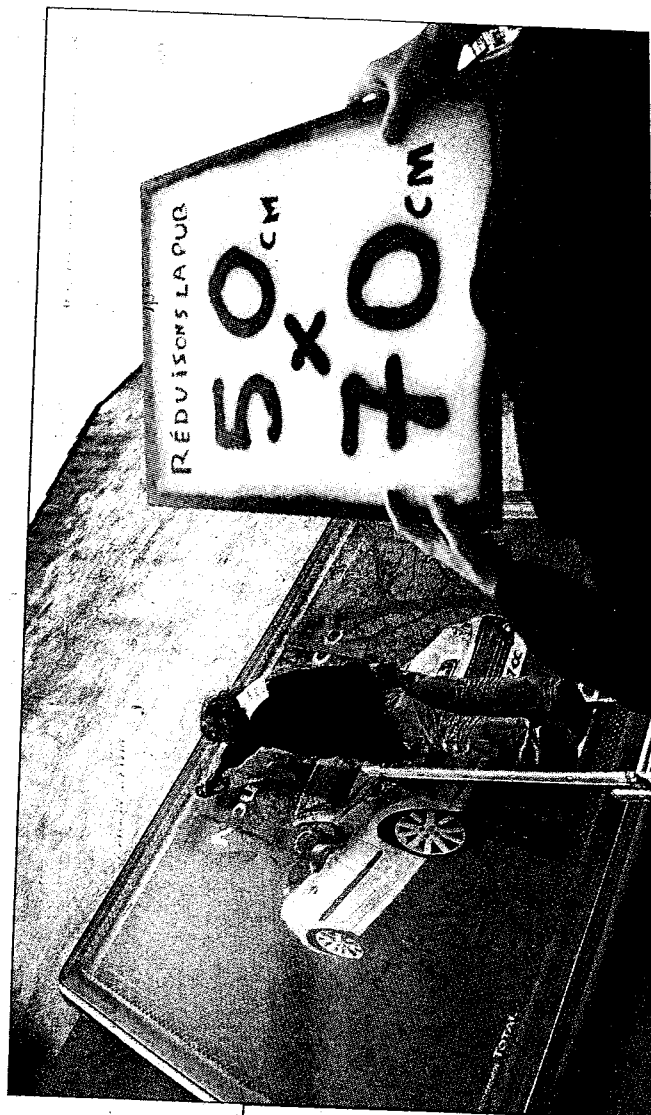
Gard

Opération anti-pub à Nîmes : un barbouillage d'avant-procès



Au motif qu'elle est illégale, comme « 30 à 40 % de panneaux publicitaires en France en regard du code de l'environnement », selon François Jourde du Collectif des déboulonneurs, une affiche à la gloire d'un modèle de voiture a été barbouillée hier à Nîmes. Ce mouvement dénonce le « harcèlement publicitaire » dans les espaces publics et revendique la limitation des panneaux au format 50 x 70 cm (comme pour les communications associatives). Le 9 mars, deux déboulonneurs sont convoqués au tribunal d'Alès pour « dégradations de biens privés » à Anduze en mai 2006. Ph. M. PIEYRE

MIDI LIBRE 25/02/2007
(Midi région - 2^{ème} cahier)



Les déboulonneurs (toujours) en action

Un an après sa première action, le collectif de déboulonnage de pub s'est illustré devant le même panneau roulant, hier, en milieu d'après-midi. Une trentaine de personnes ont participé à ce barbouillage qui s'est déroulé à l'angle des rues Léon-Blum et du Pont-Juvénal. L'objectif de cette « dégradation légère » était une nouvelle fois d'inciter les pouvoirs publics à poursuivre les deux « barbouilleurs » afin que la question de l'omniprésence de la publicité commerciale soit évoquée devant les tribunaux. « Pourquoi les publicités peuvent-elles disposer d'espaces plus importants que l'affichage d'opinion publique ? » interroge Maxime. Après un premier procès à Montpellier, deux collectifs de déboulonnage sont actuellement poursuivis à Alès et Paris.

Photo Richard de HULLESSEN

MIDI LIBRE

25/02/07